

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 10 novembre 2009

La séance régulière du 9 novembre 2009 se poursuit à la salle du Conseil à 20 heures en présence des conseillers suivants :

Monsieur Martial Labonté                      Monsieur Roger Bélanger  
Madame Michèle Lemelin                      Monsieur Stéphane Leblond  
Monsieur Alain Larochelle

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Hélène Bourbonnais, mairesse suppléante. Le directeur général est aussi présent.

---

---

RÉS. : 0911-182

ACCEPTATION OFFRE DE TAUX DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES  
ABÉNAKIS – RÈGLEMENT N° 217-2009

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

QUE la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins des Abénakis pour son emprunt de 165 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 217-2009, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

8 300 \$	3,69 %	18 novembre 2010
8 700 \$	3,69%	18 novembre 2011
9 000 \$	3,69%	18 novembre 2012
9 300 \$	3,69%	18 novembre 2013
129 700 \$	3,69%	18 novembre 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

\*\*\*\*\*

RÉS. : 0911-183

CONCORDANCE DE L'EMPRUNT AVEC LE RÈGLEMENT N° 217-2009

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 217-2009, la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse souhaite emprunter par billet un montant total de 165 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 165 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 217-2009 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 18 novembre 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1.	8 300 \$
2.	8 700 \$
3.	9 000 \$
4.	9 300 \$
5.	9 700 \$ (à payer en 2014)
5.	120 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 novembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 217-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

\*\*\*\*\*

RÉS. : 0911-184

#### ACHAT D'UN AÉROTHERME AU PROPANE

**CONSIDÉRANT** les propositions reçues de SS Propane (4 700\$), Propane GRG (3 390\$) et Sonic (2 995\$), pour la fourniture et l'installation d'une unité de chauffage au propane au garage municipal;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la proposition de Sonic au montant de 2 995,00\$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'un aérotherme de 250 000 BTU avec ligne à gaz intérieure et extérieure incluant un thermostat 24 volts ainsi que l'installation d'un réservoir de 1000 gallons avec bases de ciment et régulateur haute pression.

\*\*\*\*\*

RÉS. : 0911-185

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h45.

\_\_\_\_\_  
Martin J. Côté, maire

\_\_\_\_\_  
Richard Côté, directeur général